HEBDOS 14 WEEKLIES

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE

35c

125e ANNÉE - NO 36 - MERCREDI 4 JANVIER 1978 - 5 CAHIERS - 64 PAGES

Fromages fins:

Le projet Anco verra enfin le jour

par Pierre Bornais

Le projet de fromagerie annoncé en primeur dans les pages du journal, il y a déjà plusieurs mois, verra enfin le jour à Saint-Hyacinthe mais les tribulations marquant sa naissance auront été grandes, allant du changement de site au changement de nom en passant par une analyse erronée de l'importance de l'événement au ministère de l'Agriculture du Québec. Cet impair serait à l'origine de l'oubli volontaire d'inviter les administrateurs de la ville de Saint-Hyacinthe et la presse locale, à la conférence de presse convoquée à Montréal par la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) afin d'annoncer sa participation au projet.

Annoncé d'abord sous le nom de Fromagerie Anco Canada, le projet s'appelle désormais la Fromagerie de Corneville Inc. L'investissement de l'ordre de $2.5 millions suscitera entre 25 et 30 emplois dans une usine de 40,000 pieds carrés qui sera construite dans le parc industriel, en bordure de la transcanadienne.

Les débuts des travaux ont été retardés de plusieurs mois parce que le site initial ne fut pas accepté par les responsables de l'environnement et qu'il fallut trouver un autre endroit, ce qui fut fait. La production sera lancée au mois de mai ou de juin 1978.

Pour sa part, SOQUIA investira $400,000 dans le projet.

La participation financière de SOQUIA, se traduira par un investissement de $100,000 dans le capital-actions de Fromagerie de Corneville, pour l'acquisition de 30.8% des actions ordinaires de la compagnie, et un prêt de l'ordre de $300,000 à Fromagerie de Corneville.

Le ministre Jean Garon a souligné que ce genre d'investissement vise à favoriser le développement d'un secteur authentiquement québécois de fabrication de fromages fins. Actuellement ces fromages sont en grande partie importés d'Europe.

La Fromagerie de Corneville est une filiale en quelque sorte de "Les Produits alimentaires Anco" et l'usine de Saint-Hyacinthe fabriquera une part importante des fromages fins distribués par la *compagnie-mère.*

Actuellement, cette entreprise ne fabrique au Québec que 15% des fromages fins qu'elle distribue. De plus, un autre 5% de ses approvisionnements proviennent de fromageries québécoises; il s'agit principalement de fromage de types cheddar et emmental.

Avec la construction de l'usine de St-Hyacinthe, Fromagerie de Corneville, fabriquera pour "Les Produits Alimentaires Anco Ltée", un autre 15% des fromages fins distribué par celle-ci. La nouvelle usine sera spécialisée dans la fabrication de fromage de type pâtes molles, notamment du "Camembert" et du "Brie", jusqu'à maintenant importés d'Europe.

L'implantation de cette usine aura une grande signification pour les producteurs agricoles de la région puisqu'une partie de la matière première, le lait, sera fournie par le marché local.

Cette nouvelle acquisition pour la région maskoutaine confirme de plus en plus le rôle premier qui se dessine pour la région dans l'industrie agro-alimentaire. (autres nouvelles page A-5)

Sommaire

Annonces classées D-8 à D-13
Cinéma C-10 et C-11
Éditorial A-4
Décès D-13 et D-7
Télévision C-4
La Pensée C-1 à C-5
Sports B-1 à B-7
Recette D-2
Quelques pages... C-14
Voyages D-14

Taxes municipales:

Une hausse prévue

par Pierre Bornais

Même si ce n'est qu'à la prochaine séance régulière du conseil, prévue pour le lundi soir 9 janvier, que les administrateurs de Saint-Hyacinthe seront appelés à accepter les prévisions budgétaires pour 1978, il est d'ores et déjà acquis que les contribuables auront à faire face à une nouvelle augmentation.

Selon certaines estimations, les prévisions soumises aux conseillers pourraient atteindre $12 millions et constituer en quelque sorte un budget record pour la ville.

Pour 1977, les prévisions budgétaires étaient de l'ordre de $10,800,000 et une augmentation de l'ordre de 8 à 10% serait considérée comme inévitable et dans l'ordre, encore que les dépenses encourues par la ville pour son organisation puissent dépasser cette hausse moyenne. Il n'est pas encore question de changer le rôle d'évaluation qui, en 1977 était à $200 millions et qui, pour la prochaine année devrait varier entre $210 et $220 millions.

À l'occasion de la rencontre d'information sur les affaires municipales, il a été établi que la ville était à étudier la possibilité de confectionner un nouveau rôle d'évaluation mais qu'il ne saurait être question de compter sur celui-ci avant quelques années. En fait, l'obligation aurait été faite aux autorités municipales d'établir un rôle renouvelé pour le début de la prochaine décennie. Pour Saint-Hyacinthe, la réforme complète du rôle dont il est question représente un travail de titan et plusieurs années de travail en plus de devoir générer des frais pouvant facilement atteindre $500,000.

En principe, la confection d'un nouveau rôle devrait porter l'évaluation foncière de Saint-Hyacinthe à plus de $275 millions, puisque ce nouveau rôle sera établi à 100% de la valeur réelle et que les facteurs de normalisation appliqués par la commission scolaire aux fins de l'impôt scolaire établissaient en 1977 le rôle de Saint-Hyacinthe à environ 65% de sa valeur réelle.

Pour le contribuable, une fois épongée la dépense du nouveau rôle, cela ne devrait pas changer grand chose à la facture annuelle qu'il doit acquitter. En effet, le taux est établi à l'heure présente

(suite à la page A-2)



Le grand appel du ski...

Pour des milliers d'amateurs, la saison des Fêtes est aussi le temps de prédilection pour s'adonner à leur sport favori, le ski de fond. Quelques centaines il y a dix ans, ils sont maintenant des centaines de milliers. À Saint-Hyacinthe, même si les pentes sont rares, le Parc des Salines offre des sentiers intéressants (Page D-16)



Premier poupon de l'année

Mme Fancine Houle-Desroches a donné naissance au premier bébé de l'année à minuit cinquante-six, le dimanche 1er janvier 1978. Cet heureux poupon est un garçon de huit livres et demie mesurant vingt-et-un pouces. Il est le fils de M. et Mme Roland Desroches, du 419 de la rue Desroches, à Otterburn Park. Ce sont les médecins Roméo Archambeault, gynécologue, et Michel Saint-Onge, omnipatricien, de Beloeil, qui ont procédé à la césarienne. Félicitations aux heureux parents!

Assurance-automobile:

Plaques disponibles le 9 janvier !

par Pierre Bornais

C'est à compter du 9 janvier que les automobilistes désireux de se procurer la plaque d'immatriculation de leur véhicule pour 1978 pourront le faire tout en s'inscrivant du même coup au régime d'assurance-automobile mis de l'avant par le gouvernement provincial.

Mais pour les Maskoutains, il y aura tout lieu de faire preuve de prévoyance puisque seul le bureau du ministère des Transports, au Palais de justice de Saint-Hyacinthe, pourra émettre les plaques dans la région maskoutaine.

La pratique instaurée depuis plusieurs années d'achat des plaques par la poste sera maintenue mais pour obtenir la plaque et le certificat d'immatriculation pour la date limite du 31 mars 1978, il faudra expédier toute demande avant le 25 février.

Dans la région maskoutaine, le refus des sept caisses populaires de participer à la vente des plaques pour 1978 obligera les automobilistes à utiliser la poste ou à se rendre à une succursale du Bureau des véhicules automobiles (au Palais de justice de Saint-Hyacinthe).

Chaque automobiliste devrait recevoir sous peu, si ce n'est déjà fait, une demande de renouvellement qui devra dans tous les cas être complétée. Par la poste, il suffira d'expédier la formule avec un chèque couvrant les droits d'immatriculation, la contribution au régime et les autres frais ainsi que tous les documents exigés (notamment certificat d'assurance).

Il sera possible de se présenter personnellement à une succursale ou à une caisse populaire qui participe au programme. Mais à cette occasion, il importe de bien noter que la formule de renouvellement, remplie et signée, est obligatoire et qu'en plus de payer les frais, en argent ou avec un chèque visé, il faudra présenter un certificat d'assurance (le feuillet rose) obtenu du courtier ou de l'assureur.

De nombreuses questions ont été soulevées au sujet du coût de l'immatriculation et afin de répondre à toutes les interrogations, le ministère des Transports a publié une série de mini-dépliants qui traitent des différentes catégories de véhicules. Pour les voitures de promenade, lesquelles constituent environ 80 pour cent des véhicules immatriculés, le coût de l'immatriculation reste à $1 du cent livres ou de toute fraction de cent livres additionnelle, pour les véhicules pesant 3,000 livres et moins; il est de $2 du 100 livres entre 3 et 4,000 livres et de $3 du 100 livres pour les voitures de 4,001 livres et plus.

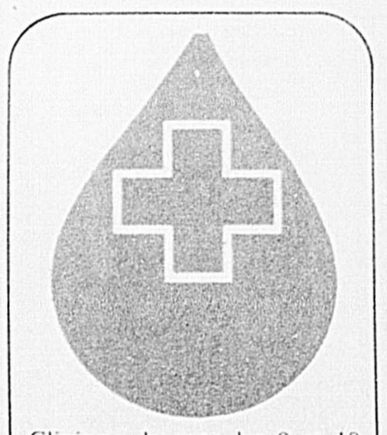
À cela s'ajoute des frais d'administration évalués à $2 et la participation obligatoire au régime d'assurance, établie à $85 pour la catégorie précitée.

En fait, le propriétaire d'une voiture pesant 3,900 livres paiera pour ses plaques $135 répartis comme suit: $48 pour le poids de son véhicule, $2 pour l'administration et $85 pour l'assurance.

À noter que les droits minimum d'immatriculation sont fixés à $20. Chaque propriétaire de véhicule aura des frais variant en fonction du poids de son véhicule.

Afin d'avoir un tableau complet, il importe de souligner qu'au moment du renouvellement du permis de conduire (normalement à l'anniversaire à tous les deux ans), il en coûtera désormais $27 au lieu de $6, le premier $13 applicable à 1978-79 et le reste ($14), pour 1980-81.

Chacun devra attendre sa formule de renouvellement ou s'informer auprès du Bureau régional pour savoir à quoi s'en tenir.



Clinique de sang les 9 et 10 janvier (page C-7)

RUMEURS
RUMEURS
RUMEURS

RUMEURS DE MA VILLE

La grippe fait des siennes et la région maskoutaine n'est pas épargnée, loin de là! Selon les autorités médicales, cependant, il n'est pas question d'une épidémie ou de quoi que ce soit du genre. Les vaccinations sont normales et même si le virus Texas 2 ou 9 qui semble avoir cours peut entraîner de fortes fièvres et des douleurs musculaires en plus de se prolonger jusqu'à six semaines, il n'y aurait aucun danger à craindre de façon spéciale, à moins bien sûre d'appartenir à la catégorie des personnes faibles ou malades qui sont toujours plus exposées.

* * *

Dès lundi, les nouvelles plaques seront disponibles. Comme de raison, le changement à la loi qui légalise l'installation d'une seule plaque, à l'arrière du véhicule, a permis le foisonnement de petites "Bineries" qui offrent toutes sortes de moto, noms, devises, etc. pour occuper l'espace laissé vacant.

* * *

Au sujet des plaques, toujours, les congés des fêtes de fin d'année n'auront pas permis à ceux qui pourraient le faire de diffuser toute l'information pour savoir où les automobiliste pourront se procurer leurs plaques notamment dans la région. Officiellement, il n'y a à Saint-Hyacinthe qu'au Palais de justice puisque les caisses de la ville ne participent pas au programme et que la liste des bureaux à salaire ne comporte que l'adresse du palais de justice.

* * *

Les automobilistes auront tout intérêt à ne pas trop tarder pour renouveler leur immatriculation parce que les derniers jours d'affluence pourraient réserver de mauvaises surprises. Le moyen le plus facile reste encore d'utiliser la poste d'autant plus que là, au moins, les chèques ordinaires sont acceptés. En cas de présentation dans un bureau du ministère, il faudra avoir à la main la formule prête et l'argent ou un chèque visé. Cet aspect de la question posera peut-être un petit problème pour certains.

* * *

Si les accidents de la circulation sont moins nombreux, il faut bien reconnaître que ce n'est pas toujours grâce à la collaboration de certains automobilistes qui se pensent toujours meilleurs que les autres... et terminent souvent leur course entre les voies de la transcanadienne, **notamment. Comme à Noël, le congé du Jour de l'An n'a pas été mortel dans la région mais la chaussée était parfois très glissante de sorte que les automobilistes responsables évitaient de prendre des risques additionnels et maintenaient leur vitesse de façon normale.**

* * *

Cependant, il y a toujours quelqu'un qui pense pouvoir faire fi de la chaussée glacée, soit parce qu'il surestime ses qualités de conducteur ou la qualité de ses pneus en pareilles circonstances. Dans une circulation dense, il n'y a pas de raison pour que dans tous les virages, certains automobilistes prennent "le champ" et se retrouvent dans le décor. Heureusement que la neige accumulée agit comme un coussin et limite les dégâts à peu de choses plus souvent qu'autrement.

* * *

Selon les spécialistes du ministère de l'Environnement, les résidents de Saint-Hilaire et des environs n'ont jamais porté plainte au sujet des secousses sismiques des carrières. C'est là une déclaration pour le moins peu orthodoxe car les protestations furent nombreuses il y a quelques années. Et même encore maintenant, les explosions dans la carrière ébranlent les maisons des environs. S'il faut protester en bonne et dûe forme, il faut prévoir que cela sera fait bientôt par plusieurs résidents de ce secteurs.

* * *

La question scolaire sera débattue en long et en large à l'occasion de la consultation sur le Livre vert du ministre Morin. Dans la région, la possibilité d'échanger des services et de regrouper éventuellement certaines commissions sera au centre des discussions. Mais encore faudra-t-il que tout cela soit fait de bonne foi de part et d'autre et que par-delà les accords de principe, il y ait aussi une action concrète de mise de l'avant pour que tout cela se traduise en réalisations.

* * *

En plus des industries agro-alimentaires déjà sur place à Saint-Hyacinthe, il y aurait d'autres projets dans l'air. Inutile de dire que ces nouvelles réjouissent fortement les autorités municipales parce qu'elles signifient que la ville poursuit son développement. Avec ses institutions spécialisées et ses industries, Saint-Hyacinthe pourrait devenir le ventre et le coeur du Québec.

Le député Cordeau:

Un homme actif aussi bien à Québec que dans son comté

À l'occasion de la présentation des voeux traditionnels en cette période de l'année, le député du comté de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale, M. Fabien Cordeau, a voulu souligner à quel point il accordait la priorité à ses concitoyens du comté même s'il doit assumer aussi le rôle de législateur à Québec.

C'est ainsi que, dès l'ouverture de la session, en mars dernier, le caucus de l'Union nationale et son Chef, monsieur Rodrigue Biron, lui confiaient la responsabilité de certains dossiers.

Monsieur Cordeau devenait ainsi porte-parole officiel de son parti en matière d'Affaires municipales de même que vis-à-vis du ministre délégué à l'Environnement.

À ce titre, monsieur Fabien Cordeau, se devait de suivre constamment l'évolution ou non d'une situation se rattachant à l'un de ces ministères et de représenter son parti lors de l'étude des crédits et des lois dans ces dossiers dont il avait la responsabilité.

Il faut se rappeler les cas spécifiques de Val-Martin, de la Chartre de la Ville de Montréal, de la loi 54, modifiant la loi des cités et villes, et de la loi 55, modifiant le Code municipal.

Autant de sujets précis qui exigeaient de lui des interventions tant en Chambre qu'en commission parlementaire.

Monsieur Fabien Cordeau devait également se pencher d'une manière toute particulière, en tant que responsable du dossier de l'Environnement, sur l'épineux problème de la qualité de l'eau, affectant non seulement la rivière Yamaska, mais aussi l'ensemble du Québec.

Délégué de son parti au dernier congrès de l'Union des Municipalités, monsieur Cordeau n'a pas hésité à dénoncer vigoureusement le boycottage qu'en avait fait le gouvernement.

Enfin, monsieur Cordeau s'est intéressé de près à la question agricole et en particulier au secteur de l'industrie agro-alimentaire.

Au total, autant de dossiers précis que le député Fabien Cordeau, de façon responsable, a menés de front tout au long de cette session, sans jamais négliger les préoccupations nombreuses et concrètes des concitoyens de son comté.



Sécurité routière:

Un portrait-robot de la prochaine victime?

par Pierre Bornais

Conséquence ou non de la Loi 67, un nombre grandissant d'automobiliste est préoccupé par la sécurité routière et sa contrepartie, les accidents. En ce domaine, bien des choses sont acceptées d'emblée mais une analyse des statistiques, basées sur trois mois par exemple ne concorde pas toujours avec certaines affirmations.

Par exemple, une description-robot de l'accidenté éventuel pourrait être définie comme suit: un conducteur entre 25 et 34 ans, de sexe masculin, possédant une expérience en conduite entre 7 et 20 ans, circulant dans un véhicule relativement neuf (entre 1 et trois ans), sans défaut, sur une route droite, dans une zone limitée à 30 milles à l'heure, alors que la visibilité est bonne et que la chaussée en asphalte est sèche!

Aussi incroyable que cela puisse paraître, c'est pourtant ce qui se dégage des statistiques publiées par le ministère des Transports et couvrant la période d'avril à juin 1977.

De façon globale, il y eut moins d'accidents durant les premiers six mois de l'année (80,525 par rapport à 82,124 pour la même période en 1976) et le nombre de victimes (tuées ou blessées) a aussi été inférieur (4,767 par rapport à 5,282).

Cette nouvelle diminution devrait pouvoir se traduire très bientôt au niveau des primes des assurances, notamment pour les dommages matériels!

Mais ces statistiques ne pourraient constituer qu'une partie du tableau et il importe d'analyser celles-ci à la lumière de toutes les données compilées depuis plusieurs années pour obtenir la tendance réelle. Chose certaine, il y a quelques mois, avant même que ces statistiques ne soient disponibles puisqu'elles viennent d'être publiées, certaines compagnies avaient annoncé une baisse des primes en particulier parce que le nombre d'accident allait en décroissant, ce qui semble être encore le cas pour la période de janvier à juin 1977.

De façon plus détaillée, voici ce que donnent les statistiques pour cette période et selon les divers chapitres de compilation. Il faut tenir compte de la saison et des conditions atmosphériques qui prévalent au Québec d'avril en juin.

Comme il fallait s'y attendre, l'heure dangereuse, c'est celle entre 16 et 17 heures mais les moment dangereux en quelque sorte s'étendent presqu'également entre 13 heures et 20 heures, avec une pointe à 17 heures.

Si le vendredi est la journée à craindre, elle est encadrée par le jeudi et le samedi qui constitue le noyau principal avec près de la moitié des accidents enregistrés.

Autre détails surprenants, plus de 60% des accidents se produisent le jour, alors qu'il fait clair (66%) et qu'on roule dans une zone de 30 milles à l'heure (45%). La chaussée en asphalte (85%) est jugée bonne (69%) et sèche (76%) et aussi souvent qu'autrement, en ligne droite (50%).

Enfin, au niveau des assurances, la moyenne de 20% estimée comme générale au Québec a été en quelque sorte respectée puisque 20% des accidentés du Québec n'étaient pas assurés.

Selon le député de Mégantic-Compton

Le P.Q. met en danger la survie des petits abattoirs au Québec

M. Fernand Grenier, whip de l'Union Nationale et député de Mégantic-Compton, a vertement dénoncé M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture, qui, dans sa dernière déclaration ministérielle, n'a pas su donner les assurances qu'attendaient les propriétaires de petits abattoirs.

«Cinq pages de texte pour nous dire que la réglementation allait être déposée en janvier», a déclaré M. Grenier. «Cinq pages de texte dans lequel on apprend que les propriétaires de petits abattoirs ne pourront vendre aux institutions locales en milieu rural, mais devront se limiter à faire commerce avec des personnes qui devront consommer directement la viande qu'elles achètent».

«Pouvoir alimenter les commerces locaux, les foyers, les institutions locales et les clients réguliers, c'était sur ces points que portait la négociation et c'est cette garantie qu'attendaient les propriétaires de petits abattoirs», a-t-il poursuivi.

Le député de Mégantic-Compton a été un des membres fondateurs de l'Association pour la conservation des petits abattoirs et il s'est toujours fait l'ardent défenseur des populations et institutions locales en milieu rural qui désirent continuer à transiger avec les petits abattoirs.

M. Grenier s'est dit «désappointé au plus haut point» que le ministre n'ait pas donné de garantie à ce sujet.

«La survie des petits abattoirs dépend de ce droit d'alimenter les commerces dans les régions rurales. Autrement, c'est inutile et le gouvernement n'aura rien fait» a-t-il terminé.

Secousses sismiques

La Carrière Demix doit se conformer aux normes édictées

par Louise Lamothe

Suite à une récente visite des inspecteurs du Service de protection de l'environnement à la carrière Démix, à Beloeil, cette compagnie doit se conformer immédiatement aux normes sur les secousses sismiques et d'ici le 1er décembre 1978, aux normes sur la pollution atmosphérique.

Cette carrière ne possède pas de certificat d'autorisation des Services de protection de l'Environnement. Dans son cas, le certificat n'est pas exigé car son existence est antérieure à l'entrée en vigueur de la loi de la qualité de l'environnement (1972). Son existence est également antérieure à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les carrières et sablières (août 1977). Ceci lui permet d'échapper à une certaine partie de la législation et de la réglementation ou lui accorde des délais pour s'y conformer.

Toutefois, la Carrière Demis n'a certes pas de droit acquis à détériorer l'environnement et à créer des nuisances pour la population environnante.

En ce qui concerne plus particulièrement le dynamitage, toute carrière qu'elle soit ancienne ou nouvelle doit se conformer à des normes sur les ondes sismiques. Selon le député de la circonscription de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, plusieurs résidants de Beloeil et de Saint-Hilaire ont porté plainte quant au bruit provoqué par les dynamitages. Cependant, les Services de protection de l'Environnement n'ont jamais reçu de plaintes concernant ces activités. Tout citoyen, témoin d'actes ou d'activités qu'il croit être nuisibles à l'environnement, à la santé ou au bien-être de la population doit remplir des formulaires et les faire parvenir aux Services de protection de l'Environnement. Celui-ci se chargera des procédures judiciaires subséquentes.

Selon les Services, le ministère des Affaires culturelles doit déterminer dans un avenir rapproché sa politique concernant les arrondissements naturels et étudier la possibilité de déclarer arrondissements naturels les monts environnants Montréal ce qui aura pour conséquence bénéfique de mettre fin aux activités industrielles sur ces monts.

Les taxes...

(suite de la page A-1)

en fonction du rôle et une augmentation dans le rôle devrait se traduire par une diminution dans le taux de base; encore que ces évolutions sont souvent utilisées par les administrateurs municipaux pour avoir accès à une plus grande source de financement à même le contribuable, sous prétexte que le taux de base reste inchangé. Ce qui compte, c'est ce que le contribuable paie.

Au niveau des besoins d'emprunts cependant, le nouveau rôle ferait diminuer en quelque sorte le taux d'endettement et placerait la municipalité dans de meilleures conditions pour négocier les prêts dont elle a besoin pour mener à bien ses programmes.

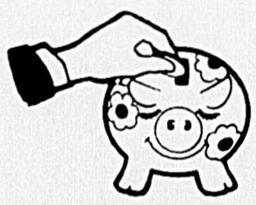
L'inflation n'a pas épargné l'administration municipale et une hausse modérée des taxes est à prévoir pour la prochaine année!

MINI-LOTO
Tirage 740
29 décembre 1977
39 séries émises
Série 16
89034
Numéro complet de cette série gagne $50,000
Numéro complet (autres séries) gagnent $5,000
Les quatre derniers chiffres gagnent $500
Les trois derniers chiffres gagnent $100

LOTO-PERFECTA 6-36
1, 2, 4, 9, 11, 23
No complémentaire: 15

SUPER-LOTO
tirage 238
29-12-77
1er numéro complet
2260922
gagne $1,500,000
2e numéro complet
1455038
gagne $200,000
3e numéro complet
1854844
gagne $1000,000
4e numéro complet
1774526
gagne $50,000
5e numéro complet
2063618
gagne $50,000
6e numéro complet
2420320
gagne $10,000
7e numéro complet
1548722
gagne $10,000
8e numéro complet
1781651
gagne $10,000

LE COURRIER



AU COMPTANT
50¢ DE RÉDUCTION
SUR
LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

luc tétreault
Jean-Marie Houde
robert théroux
optométristes
EXAMENS VISUELS
LENTILLES DE CONTACT RÉÉDUCATION VISUELLE
1525 Saint-Antoine Saint-Hyacinthe Tél. 773-8479

LE COURRIER
DE SAINT-HYACINTHE

Dr. Marc Cusson
OPTOMETRISTE
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT
1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél. 773-8118
J.n.o



Un peintre en herbe

Le jeune Mario Provençal, âgé de 8 ans, reçoit un chèque de $50 des mains de M. Pierre Bornais, rédacteur en chef au Courrier de Saint-Hyacinthe pour le premier prix qu'il a gagné lors du concours de dessins de Noël organisé par le journal. En plus de gagner un prix dans la catégorie des huit ans, il a mérité le grand prix. Les autres gagnants recevront des prix fort intéressants.

Dans le secteur de l'alimentation

Le conflit perdure

par Louise Lamothe

La grève dans les épiceries semble s'éterniser puisque aucune rencontre n'est survenue entre les deux parties depuis le 21 décembre dernier. Aucun indice permet de croire en une reprise prochaine des négociations puisque la situation demeure la même depuis une quinzaine de jours.

Un relevé des positions des deux parties en date du 21 décembre indique les négociations, même si elles reprenaient durant la semaine, seraient loin d'être terminées. Du côté des clauses non réglées, le syndicat des employés en alimentation demande qu'un employé reçoive un salaire régulier à partir de 20 heures de travail par semaine. Dans ce cas, le travailleur serait couvert par le syndicat. La partie patronale accorde 30 heures.

En ce qui a trait à l'ancienneté et à l'horaire de travail, le syndicat demande que l'ancienneté soit de *rigueur lorsqu'un poste* est vacant. L'employé a toutefois le droit d'accepter ou de refuser le poste qui lui est offert. L'employeur désire que cela repose sur son entière discrétion. Quant à l'horaire de travail, le syndicat propose que celui-ci ne soit pas changé; cependant la partie patronale exige que l'horaire des employés soit décidé par elle seule.

Quant aux clauses monétaires, le syndicat demande 12 fêtes chômées et payées; la partie patronale en n'offre que 10. Pour les jours de maladie, la partie syndicale en demande 8 par année et les employeurs en octroient seulement 4 avec certificat médical.

Pour ce qui est des vacances, le syndicat demande 3 semaines après 4 ans de travail, 4 semaines après 10 ans et 5 semaines après 20 ans. La partie patronale n'offre que 3 semaines après 5 ans; 3 semaines ou 8% après 10 ans et n'accepte pas de donner 5 semaines de vacances après 20 ans à ses employés.

En ce qui a trait à la clause des congés sociaux, rien n'est réglé. Par contre le syndicat a demandé une assurance collective et maladie pour tous les travailleurs en alimentation car plusieurs n'y ont pas droit encore aujourd'hui. La partie patronale a simplement refusé.

Quant aux offres salariales, la partie patronale offre 7% en 1978 et 5% en 1979 alors que la partie syndicale propose des nouvelles bases de salaire selon l'emploi que chaque travailleur accuse. Pour ce qui est de la rétroactivité, le syndicat demande la pleine rétroactivité depuis le 21 juin 1977; la partie patronale entend ne donner que $175 pour la période allant du 21 juin 1977 à la fin du présent litige.

A la clause des droits acquis, le syndicat demande la protection de ceux-ci alors que les employeurs refusent d'en tenir compte.

Questions sur 1976:

Déficit de $2 millions à la Raffinerie de sucre

par Louise Lamothe

"Pour la première fois de son histoire, la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire n'est pas un nid à patronnage. L'entreprise, par l'entremise de ses administrateurs, devra devenir rentable". C'est ce qu'a déclaré M. Jean Garon, ministre de l'agriculture du Québec, répondant au député libéral de Jean-Taillon, M. Raymond Garneau, qui s'inquiétait d'abord des mises à pied survenues à la raffinerie et du déficit de $2 millions des opérations du dernier exercice financier.

M. Garneau a voulu savoir ce qui ne fonctionnait pas à la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire pour que des ouvriers y travaillant depuis plusieurs années aient été mis à pied. M. Garon a répondu à ce dernier que si les producteurs québécois de betteraves à sucre ont décidé à l'automne 1976 de ralentir leur production, c'est que le Parti Libéral était encore au pouvoir à Québec.

Selon le ministre Garon, il fut un temps où la raffinerie employait 125 travailleurs alors que 40 seulement sont nécessaires. Ces mises à pied sont en réalité des mises prématurées à la retraite. Toutefois, M. Garneau n'arrive pas à s'expliquer comment il fait qu'après avoir enregistré des surplus de $9 millions au cours des 5 ou 6 dernières années, la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire enregistre cette année des pertes de $2 millions. Quant à ce déficit important, M. Garon a expliqué que les fluctuations du prix du sucre et l'orientation qu'on donnera à l'entreprise n'ont pas encore été fixées.

Sur la question de la fixation des prix de la betterave à sucre, M. Garneau a demandé au ministre Garon comment il se faisait que malgré les objections qui ont été soulevées lors de l'étude des crédits, celui-ci n'a pas apporté les correctifs nécessaires de telle sorte que les producteurs ont produit cette année que la moitié de la production habituelle de la raffinerie de Saint-Hilaire.

Le MAQ investit $100,000:

Importantes recherches menées sur le recyclage des saumures

par Pierre Bornais

C'est sans doute en ayant à la mémoire le dicton qui dit que "mieux vaut prévenir que guérir" que le ministère de l'Agriculture du Québec a accepté d'investir jusqu'à $100,000 dans un projet de recherche sur le recyclage des saumures. Et ce travail se fera en étroite collaboration avec la compagnie Catelli-Habitant qui est à compléter une importante usine dans le parc industriel de Saint-Hyacinthe. Le ministre Jean Garon, titulaire de l'Agriculture, en annonçant la nouvelle a précisé que ce projet visait à la mise au point d'une technologie nouvelle de récupération des saumures utilisées par les industries qui se spécialisent dans la salaison et la fermentation de légumes marinés, tels le concombre et le chou-fleur.

Cette recherche sera réalisée conjointement avec la firme Catelli-Habitant. Le ministère de l'Agriculture, dans le cadre de son programme d'aide technique à l'industrie alimentaire, assumera la moitié des coûts engendrés par cette recherche, jusqu'à concurrence de $100,000... En échange, la firme Catelli-Habitant fournira les résultats de cette recherche et les solutions proposées pour en faire profiter d'autres industries qui oeuvrent dans le même secteur.

Cette recherche est rendue nécessaire en raison des problèmes écologiques engendrés par l'élimination des résidus des saumures de ces usines. Ces déchets sont composés de chlorure de sodium non biodégradable, de matière organiques, des enzymes et des composés protéiques.

En plus de polluer l'eau et le sol, ces déchets dégagent une odeur nauséabonde, lors de la décomposition; odeur qui pollue l'air.

Pour une entreprise de la taille de Catelli-Habitant, qui produit 40% des marinades fabriquées au Québec, la recherche d'une technologie nouvelle est d'une importance capitale, puisqu'elle pourrait permettre la récupération de près 10 millions de livres de sel par année.

Le ministre Garon a indiqué que la mission du ministère de l'Agriculture ne se limite pas uniquement à développer la production agricole, mais aussi d'assurer des débouchés à cette production, notamment en rendant possible leur transformation en produits finis.

Il a ajouté que pour l'agriculture, la production de légumes à marinades (environ 30 millions de livres par année), représente un revenu de $1 200 000 par année aux producteurs maraîchers du Québec.

A lire cette semaine

* Un portrait-robot de l'automobiliste

La sécurité routière, c'est aussi être en mesure d'évaluer les dangers représentés par la circulation. Dans les statistiques publiées par le ministre des Transports et touchant le deuxième trimestre de 1977, il est possible de retrouver une portrait-robot du futur accidenté de la route...(page A-2)

* La Fête de l'amitié

Pour les personnes du troisième âge, la période des Fêtes annuelles est souvent marquée par la nostalgie. Mais fort heureusement, les efforts pour faire en sorte que celles-ci trouvent une vie aussi normale que possible, avec une fête de l'amitié, se multiplient. (page D-1)

Exhumation de Saint-Jude:

L'enquête du coroner fixée au 17 janvier

par Pierre Bornais

L'enquête minutieuse menée par les spécialistes suite à l'exhumation du corps d'un citoyen de Saint-Jude, M. Jean-Paul Pelletier, aura son dénouement le mardi 17 janvier à compter de 14 heures, au Palais de justice de Saint-Hyacinthe alors qu'aura lieu l'enquête du coroner. Et il se pourrait bien que cette enquête soir le théâtre de quelques surprises, et pas nécessairement celles qui pourraient être imaginées, puisque pas moins de quatorze témoins défileront devant le coroner Lagüe.

C'est le ministère de la Justice qui a autorisé l'exhumation du corps de M. J.-P. Pelletier, inhumée à Saint-Jude après un décès assimilé à un suicide et après que le coroner eut émis un permis d'inhumer. Le 22 novembre, les employés de la maison René-J. Mongeau, de Saint-Hyacinthe, se rendirent sur place et procédèrent à l'exhumation du corps qui fut transporté à l'Institut médico-légal de Montréal.

Les premiers examens n'auraient rien révélé de suspect selon certaines sources mais d'autres recherches, plus longues et plus laborieuses ont été menées pour faire toute la lumière sur cette macabre histoire. L'enquête du coroner pourrait être fertile en rebondissements.

NOUS VOUS OFFRONS

HÔPITAL CHARLES LEMOYNE
GREENFIELD PARK
10%, échéant le 16 janvier 1988

BANQUE CANADIENNE NATIONALE
8 3/4%, échéant le 19 décembre 1983

ROYNAT LIMITÉE
9%, échéant le 15 novembre 1982

SHELL CANADA LIMITÉE
9 3/8%, échéant 15 mars 2003

Prix et autres renseignements sur demande

DESJARDINS COUTURE INC.
Courtiers en Valeurs de Placement depuis 1931

1600 boul. Girouard, St-Hyacinthe 774-5316-17
500, Place d'Armes, Montréal 842-7975-76

En guise de protestation — *Editorial*

La vocation agro-alimentaire de la région maskoutaine est devenue réalité, pour le plus grand bien de toute la région.

Le développement économique quasi-inexistant du début des années '70 a cédé la place à un dynamisme exceptionnel qui contribue à doter la région d'une économie plus complète et plus diversifiée.

Ces résultats, après des années de noirceur, sont imputables au travail d'un grand nombre de personnes dans la région maskoutaine qui, chacune à leur place et dans la mesure de leurs moyens, ont effectué un travail remarquable.

C'est sans doute pourquoi toute nouvelle sur le développement industriel de Saint-Hyacinthe intéresse tout le monde ou presque parce que la présente situation est considérée à juste titre comme l'aboutissement d'efforts collectifs et de soutien réel à l'endroit de ceux qui ont reçu pour mission directe de mettre en lumière la valeur du tissu socio-économique de la région.

C'est dans ce contexte bien spécial qu'il convient de replacer et de stigmatiser l'«oubli» volontaire d'un attaché de presse du ministre de l'Agriculture du Québec qui s'est contenté d'inviter les grands médias de la Métropole (du moins ceux qui sont encore en opération), ignorant totalement la presse maskoutaine, les autorités municipales et les responsables de la corporation de promotion industrielle, à l'occasion de la conférence de presse portant sur l'implantation d'une fromagerie à Saint-Hyacinthe.

Il importe ici de bien faire la part des choses puisqu'il y a déjà quelques mois, grâce à la collaboration des responsables de la compagnie Anco Canada, il était possible d'annoncer la venue de cette usine importante à Saint-Hyacinthe.

Et ce ne sont certes pas eux qui, au moment d'annoncer la participation de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires, ont ignoré leurs partenaires maskoutains.

Selon les informations qu'il a été possible d'obtenir après coup, le responsable de la conférence de presse aurait donné une dimension nationale à l'événement, oubliant du même coup tout ce que cela pouvait signifier pour les responsables de la région maskoutaine et poussant même l'indélicatesse jusqu'à les ignorer totalement.

C'est ainsi que tout le monde aura appris certains détails par bribes et selon la bonne volonté des médias ou la disponibilité de ceux qui pouvaient suivre les bulletins de nouvel. Les administrateurs municipaux et ceux de la corporation auront appris de cette façon pour le moins particulière que le nom de la compagnie était changé et que plusieurs ajustements dans les résolutions et autres papiers devraient être effectués pour établir entre la Fromagerie de Corneville et ses interlocuteurs maskoutains des relations jugées indispensables.

Seul le député de Saint-Hyacinthe, M. Fabien Cordeau, était sur place, suite à une invitation spéciale du ministre, ce qui laisse à croire que l'erreur volontaire ou non est imputable à l'inexpérience plus que fâcheuse d'un nouveau venu qui devra aparendre à analyser les événements dans toutes leurs dimensions tout en sachant qu'en la matière, il y a intérêt à n'écarter personne.

Le ministère de l'Agriculture, dernier responsable en définitive des erreurs des sous-fifres ou autres petits fonctionnaires, n'a aucune excuse valable pour justifier l'absence des autorités municipales et autres intervenants au dossier. Même s'il désirait mousser encore davantage SOQUIA, rien ne l'empêchait de respecter à tout le moins les règles de politesse afin de faciliter la tâche des responsables de l'industrie qui, demain, se retrouveront autour de la même table que les autorités municipales.

Cet incident plus que regrettable ne doit pas être passé sous silence parce qu'il démontre un mépris souverain à l'égard de tout ce qui ne touche pas une certaine vision métropolitaine des événements et des personnes.

Non seulement doit-il servir de leçon pour éviter que d'autres cas semblables ne se reproduisent, mais il devrait être à l'origine d'une réflexion en profondeur pour accorder aux instances régionales, qu'il s'agisse de la presse ou des administrateurs, toute l'attention requise.

Parce qu'en définitive, ce sont des interlocuteurs valables et qui peuvent apporter leur collaboration à l'édification de projets collectifs.

Mais il ne faudrait pas croire qu'après un traitement du genre, ils seront disposés à écouter d'une oreille favorable ce qu'on voudra bien leur dire quand cela sera utile ou à travailler en étant assurés que tout se passe dans le respect intégral de chacun.

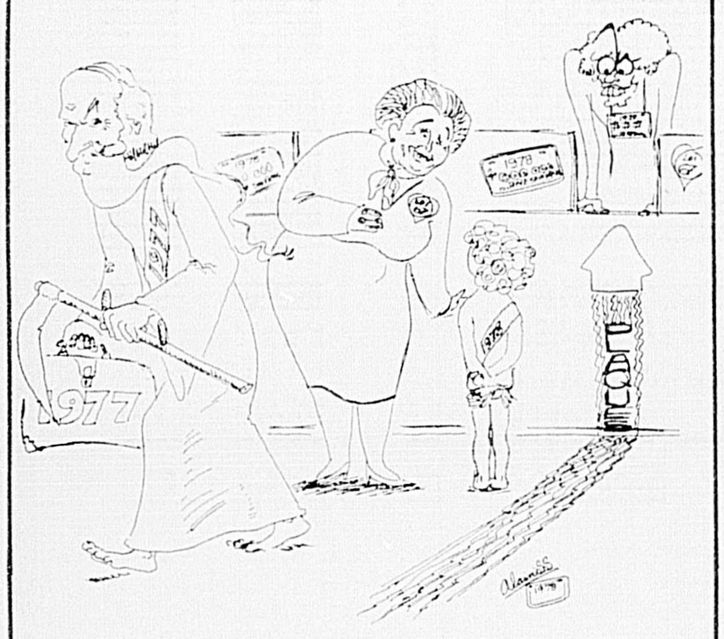
C'est une bourde majeure que celle qui est responsable de l'absence de toute délégation maskoutaine à un événement aussi important, à l'exception du député qui devait être peu fier d'assister à ce spectacle, non-obstant l'intérêt réel suscité par l'implantation de la fromagerie.

Au niveau de la presse locale, elle est encore moins justifiée si cela est possible puisque tout ce qui concerne le développement agro-alimentaire dans la région a reçu une couverture en rien égalée aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif, surtout par les médias de la Métropole!

Et c'est aussi parce que la responsabilité de l'information de la région nous incombe à un titre bien particulier que cet incident devait être dénoncé avec vigueur afin de faire en sorte qu'il ne puisse être répété.

Pierre Bornais

Le début d'un temps nouveau?



Commentaires

A vos souhaits!

Comme à chaque année, le temps des Fêtes cause les plus grosses surprises et les pires fatigues. Pour celui qui doit commenter chaque semaine les événements locaux, la tâche n'est pas toujours facile en ce temps particulier de l'année. Bien sûr, il y a des nouvelles d'intérêt public qui mettent en relief la vie maskoutaine. Cependant, personne ne peut nier que le temps des Fêtes (les lendemains de la veille) accapare une bonne partie de nos énergies et de nos préoccupations.

Et comme celui qui rédige le "commentaire" se fait parfois l'avocat du diable, il est presque normal qu'en ce temps de l'année, lui aussi se laisse aller à des vues plus heureuses et plus optimistes.

Loin d'oublier les conflits qui sévissent présentement, ou souhaite des changements profonds et une justice plus équitable. Pour ce faire, il faudrait peut-être jeter un regard en soi-même, voir ce que l'on néglige et tenter d'y remédier. Si l'on pouvait perpétuer la magie de Noël, notre attitude de fête et la sincérité des bons voeux formulés au jour de l'An, on aurait la chance de vivre plus doucement, en accord avec soi-même et avec les autres.

À partir de cette hypothèse, souhaitons que les efforts déployés en 1977 solidifient les ambitions de chacun durant l'année en cours. Entre autres, pensons seulement à la restructuration du Service des Loisirs qui permet dorénavant aux responsables d'accorder autant d'attention aux activités socio-culturelles qu'aux événements sportifs. Pensons aussi à cette bonne habitude qui semble vouloir s'installer pour de bon chez les Maskoutains: celle d'être à l'affût des spectacles et des expositions d'artistes locaux et autres.

Faute de croire à l'existence du Père Noël, pensons seulement que les bénévoles existent encore, que leur travail, bien que silencieux, est toujours aussi apprécié par les familles défavorisées, les personnes âgées, les malades, les handicapés physiques et les jeunes. On ne peut songer au bénévolat sans souligner la générosité de la population maskoutaine. Que cette participation se fasse sur un plan individuel ou collectif, par le biais de clubs sociaux ou d'organismes, elle est précieuse et pèse lourd dans la balance à la fin de l'année.

Souhaitons par contre que la participation des Maskoutains se manifeste plus concrètement dans d'autres sphères d'activités qui requièrent un apport physique plus compromettant et plus engageant. Pensons aux postes de commissaire d'école que peu de Maskoutains semblent convoiter. Faut-il rappeler que les femmes y sont éligibles et que dans toute autre domaine, elles ont prouvé leur compétence!

Pensons encore aux nombreux sièges restés vacants lors des séances du Conseil municipal. Par cette "absence de toujours", les Maskoutains ratent peut-être une occasion de faire valoir leurs droits et de se faire comprendre.

Peu importe le palier municipal auquel on songe, il apparaît évident que la peur d'être mal compris, notre côté négatif (qu'est-ce que ça peut donner?) brûlent parfois nos énergies, étouffent nos ambitions.

Un grand homme n'exagéraia pas en disant que "le malheur de cette époque, c'est qu'au lieu de vouloir être utiles, les hommes cherchent avant tout à être importants".

On ne devrait pas s'épuiser et gaspiller notre temps à se soucier de la portée que nos revendications pourront avoir. Mieux vaut risquer de gagner quelque chose que de tout perdre parce qu'on aura rien essayé!

En 1978, sachons donc faire les choses de façon plus simple et plus modeste!

par Marielle Raîche-Lefebvre

En marge

L'année de la cigarette

Tour à tour, l'ONU, l'UNICEF ou tout autre organisme du genre consacre l'année qui vient à un oeuvre très louable.
Après l'année de la femme, de la paix, voici que l'on annonce l'année de l'enfant et de la cigarette.
Après la loi sur la protection de la jeunesse, on doit s'attendre en 1978 à ce que de moins en moins d'enfants soient maltraités.
Par contre, avec l'annonce de l'année de la cigarette, plusieurs fumeurs invétérés penseront à abandonner ce petit vice mignon et à prendre soin d'eux-mêmes.
Combien de fois entendrons-nous des enfants dire à leurs parents, "Écrase"...
À la fin de 1978 que restera-t-il de cette année remplie de promesses... que des cendres, peut-être!

L.L.

Lettres ouvertes

Des voeux de l'école...

Aux parents et aux enfants,

Au début d'une nouvelle année, il est de mise dans toute organisation de faire le point afin d'évaluer le travail accompli.

Qu'il me soit permis, au nom des parents et à celui de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, de souligner le magnifique travail et le dévouement de ceux qui, de près ou de loin, ont contribué aux succès de vos enfants dans leurs études ainsi que dans la tâche primordiale de leur éducation.

Ces succès, nous les devons aussi à la bienvaillante collaboration et coopération des parents qui participent aux différents comités d'école du milieu.

Au cours de 1978, tous et chacun auront à se prononcer sur le contenu du Livre vert traitant de l'éducation et de l'organisation de celle-ci. Les responsables, soit Mesdames et Messieurs les commissaires, le directeur général et tous les membres cadres et hors-cadres, vous invitent fortement à participer à cette consultation populaire qui veut partir de la base.

Que l'année 1978 voit la réalisation des promesses d'avenir parce qu'à mon avis, cette période marquera pour nous tous une phase importante au cours de laquelle des décisions majeures, aussi bien au niveau de l'éducation qu'à celui des loisirs, de l'élémentaire au collégial, devront être prises et menées à bonne fin. Que toutes ces décisions, prises après une recherche approfondie, soient orientées uniquement vers le plus grand bien de l'enfant et favorise son éducation et son développement religieux ou moral. Que la nouvelle année vienne concrétiser en quelque sorte chez tous ceux qui se dévouent dans le domaine de l'enseignement le sens des vraies valeurs et celui d'une responsabilité grandissante basée sur l'amour, la justice et la charité.

Que les divergences de vues ou d'opinions, quelles qu'elles puissent être, ne portent jamais ombrage à cette magnifique vertu de la vocation d'enseigner.

Que les parents reprennent et conservent en main l'éducation de leurs enfants à tous les échelons du système scolaire et encore plus spécialement pour ceux qui, au seuil de la vie d'adulte peuvent être influencés ou manipulés par des petits groupes qui véhiculent une idéologie contraire et opposée à celle des parents et à celle de ceux qui ont comme responsabilité première de voir à l'éducation de la jeunesse.

À tous une bonne et heureuse année, tout spécialement aux jeunes, une année scolaire fructueuse.

Léo Bibeau
président,
Commission scolaire Saint-Hyacinthe

N.D.L.R.:

Le Courrier publie, avec plaisir, les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres des lecteurs, C.P. 340, Saint-Hyacinthe.

LE COURRIER
fondé en 1853

Hebdomadaire, le seul journal imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par **La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée**, sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Président — Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef — Pierre Bornais
Journalistes — Gilles Saint-Amour, Marielle Raîche, Louise Lamothe, Louis Norris (éditorialiste), J.-Marie Fontaine (sports)
Collaborateurs — Juliette Lassonde (recettes), Gabriel Meunier (Acton Vale)
Photographe — Raymond Bélanger
Directeur de la publicité — Gérard Côté
Publicitaires — Réal Brodeur, Paul Paradis
Directeur du tirage — Luc Sylvestre

Atelier syndiqué

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 0418

Abonnement:
Camelot: .35 la semaine
$17.50 par année.

Poste: Au Canada $16.00 par année
aux États-Unis $22.00 par année

(c) 239971

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Bilan de SOQUIA

Fondée en juin 1975 par la «Loi constituant la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires», Soquia pose un premier geste concret en avril 1977 en se portant acquéreur du centre de distribution de médicaments vétérinaires (C.D.M.V.) de St-Hyacinthe. Depuis lors, SOQUIA est intervenue dans un bon nombre d'entreprises agro-alimentaires québécois, mais cette fois, à titre départenaire. Sa première intervention, en ce sens, touche une entreprise dite en amont, "Nutribec Ltée".

NUTRIBEC LTÉE

SOQUIA a accepté d'investir $600,000, le 4 mai 1977, dans la compagnie Nutribec Ltée. Cette entreprise, formée en 1975 par une vingtaine de meuniers du Québec, acquit dans un premier temps les installations de Moulées Supersweet, alors propriété de Robin Hood Multifood.

L'année suivante, l'entreprise achetait Moulées Citadelle, propriété de la Compagnie Alex Couture Limitée.

Au début de l'année 1977, elle demandait une aide financière à SOQUIA, dans le but d'acquérir Moulées Miracle, une division de Les Minoteries Ogilvie Ltée.

Cette dernière expansion devrait permettre à Nutribec de se hisser au rang des principales entreprises de moulées balancées au Québec.

Par sa contribution financière répartie à parts égales entre du capital-actions ordinaires et un prêt d'actionnaire, Soquia joue pleinement son rôle de financier d'appoint en permettant à une entreprise québécoise de participer à un projet qui lui était difficile d'accès sans cet apport de capital-risque.

Cette participation permet, par ailleurs, le rapatriement aux mains de Québécois d'une part importante de marché, que contrôlaient en grande partie jusqu'à maintenant des intérêts nationaux et multi-nationaux.

SALAISON OLYMPIA LTÉE

SOQUIA a aussi accepté le 4 mai 1977, une participation financière de l'ordre de $350,000 dans Salaison Olympia Ltée.

Cette nouvelle entreprise résulte d'une participation conjointe de deux entreprises d'abattage, Abattoir Ouellet Inc., de Sainte-Perpétue et Olivier Bienvenue Ltée de Saint-Valérien, et d'un important commerçant d'animaux, P.A. Bonneau Inc.

La nouvelle entreprise permet d'intégrer aux opérations actuelles de ses trois propriétaires une étape ultérieure de transformation, au niveau de la coupe de viande. Auparavant, ces deux abattoirs vendaient presqu'uniquement des carcasses.

La nouvelle entreprise permet aussi de solliciter les marchés extérieurs, un facteur important dans la valorisation de la production agricole primaire. Elle compte en effet expédier hors du Québec environ 25% de sa production de la première année.

Cette participation de SOQUIA revêt dans ce cas aussi un caractère de financement complémentaire, cette entreprise bénéficiant en plus d'un prêt appréciable de la Société de développement industriel (S.D.I.) La très grande spécialisation des actifs de Salaison Olympia Ltée justifiait un apport additionnel de capital de risque.

CULINAR INC.

Culinar Inc. est le nom d'une société de gestion qui regroupe les entreprises Vachon Inc., Produits Diamant Ltée et Lido Biscuit Cie Ltée.

L'entreprise Vachon débuta ses opérations au début des années 1930, dans le domaine de la boulangerie pour ensuite se diriger dans la fabrication de pâtisseries vers 1935.

Ce complexe industriel, oeuvrant dans le secteur agro-alimentaire a connu depuis ses débuts une croissance remarquable tant sur le plan des ventes que de la rentabilité. De plus, ces entreprises sont très bien intégrées à l'économie québécoise et sont directement et indirectement responsables de la rentabilité d'un grand nombre d'entreprises satellites indépendantes agissant à titre de fournisseurs de biens et de services.

Le but de l'intervention de SOQUIA dans cette entreprise, est d'éviter qu'elle soit acquise par fes intérêts extérieurs au Québec, et celle-ci demeure la première bénéficiaire de l'acquisition projetée. Le contrôle de l'entreprise est détenu depuis 1970, par les organismes membres de la Fédération du Québec des Caisses populaires Desjardins et en raison de la structure administrative, cette dernière, malgré la croissance remarquable qui l'a caractérisée, a été freinée dans son développement par la lenteur du processus décisionnel. La difficulté à obtenir de nouveaux investissements pour sa croissance et sa diversification a été un autre facteur important dans la décision de vendre le contrôle de l'entreprise.

L'offre de SOQUIA pourra lui permettre d'acquérir un minimum de 15% et un maximum de 49% du contrôle de l'entreprise représentant un investissement pouvant atteindre $12,500,000 environ.

Les derniers développements dans ce dossier nous permettent d'estimer que notre intervention nous permettra d'acquérir environ 30% du capital-actions de l'entreprise.

La Fromagerie de Corneville

Jusqu'à récemment le fournisseur de ANCO Canada, ANCO France, S.A., s'approvisionnait en Bries et Camemberts Normands de la fromagerie de Corneville.

Celle-ci avait été fondée par la famille fromagère Loevenbruck de Normandie.

Jean Loevenbruck, au Canada depuis au-delà de vingt ans, fonda à son arrivée la société ANCO et s'associa avec Michel Abbat, un autre Normand naturalisé canadien lui aussi et Claude Bourguignon, Québécois de la plus belle tradition.

L'Équipe de la fromagerie est Normande et Québécoise et connait comme il se doit, les traditions fromagères tout en étant à la fine pointe des techniques modernes de fabrication.

L'équipement, de conception française, permettra de produire de nombreux fromages de différentes régions.

Les essais, très favorables, nous permettent de dire que nous fabriquerons des fromages de grande qualité dont la saveur régalera les amateurs.

ANCO, qui en plus de fabriquer au Québec, les Anfrom, Anfleur, St-Paulin, le Grand Camembert, les fromages de chèvre et le Taverne, importe et diffuse des fromages de France et d'ailleurs qu'il n'est pas économique de fabriquer sur place.

Grâce à notre expérience, les fromages que nous distribuons sont d'excellente qualité. Cependant, cette nouvelle fromagerie nous permettra de commercialiser certains fromages, très savoureux mais trop fragile à importer.

Ces fromages, d'une vie de deux semaines environ, seront une découverte pour les amateurs de fromage.

Le marché du fromage de spécialité se développe rapidement. En effet, on constate l'intérêt des consommateurs pour des nouveaux fromages de type plus gastronomique.

Corneville sera une nouvelle étape pour la fromagerie au Québec, une sorte de fer de lance dans le domaine des spécialités fromagères et dans l'utilisation du lait de nos fermes.



POUR UNE
VOITURE D'OCCASION
LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

AVIS

Il nous fait plaisir de vous aviser
qu'à compter du 3 janvier 1978,
les bureaux
d'AUBIN, CORDEAU & Associés, C.A.
situés aux 1225 rue des Cascades
et au 1925 rue Girouard,
SERONT DÉMÉNAGÉS AU
2200 ave Léon Pratte
(ancien Grand Séminaire)
appelé maintenant
Centre Professionnel Léon Pratte
tél. 774-4000

ANGLAIS
COURS DE CONVERSATION
MAXIMUM 6 ÉLÈVES PAR CLASSE
CENTRE D'ENSEIGNEMENT
DE L'ANGLAIS ENRG.
(Permis du Ministère de l Education no 440526)
Lundi, mardi, mercredi soir: 60 heures, 6 semaines
Mercredi après-midi: cours spéciaux pour étudiants de niveau collégial (30h. -12 semaines)
16 janvier au 24 de février
date limite d'inscription, 12 janvier
Le jour: 60 heures - 12 semaines - 60 heures - 24 semaines
Cours privés et semi-privés: horaires et programmes selon vos connaissances et vos besoins
PROCHAINE SESSION: 7 novembre
DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 4 NOVEMBRE
Soirées d'informations au Centre
1705 GIROUARD
les 9 et 10 de janvier de 19 heures à 22 heures
POUR INFORMATION COMMUNIQUEZ AVEC:
Jeannine Lagacé 774-4401
BIENVENUE À TOUS

Dispensés par le SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DE LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA en collaboration avec la COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE de Montréal-Sud et le CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA.

COURS AUX ADULTES

2ième SESSION (temps partiel) 77-78
Début des cours:
6 février 78 (19h.30 à 22h. 15)

FORMATION PROFESSIONNELLE (Perfectionnement)

FRAIS D'ADMISSION:
(pour les cours de formation professionnelle à temps partiel)
$2.00 par 15 heures.

TECHNIQUES INDUSTRIELLES
ST-HYACINTHE — durée
Barman — 45 heures
Lecture de plans (général) — 60 heures
Lecture de plans et fabrication (soudure) — 60 heures
Machiniste général (Machine shop)
Filetage au tour (MTO-143) / Tournage en plateau (MTO-145) — 90 heures
Soudeur (gaz et électricité) — 60 heures
Soudeur (gas & électricité) — 60 heures
Briqueteur-maçon — 60 heures
Charpentier-menuisier (équerre de charpente) — 60 heures
Electrotechnique
Electricité de base (EEA-400) / Joints, raccords et soudure (EEB-400) / Circuits CC. (EEC-400) — 90 heures
Electrotechnique
Courant alternatif (EEE-400) — 60 heures
Electrotechnique
Installations de démarreurs électromagnétiques (EBJ-400) / Installations d'appareils auxiliaires de contrôles (EBK-400) / Démarreur (EBS-400) — 75 heures
Electricien de construction (code) — 60 heures
Lecture de plans (construction de routes) — 60 heures
Lecture de plans (menuiserie) — 60 heures
Mécanicien en réfrigération (partie 2) — 60 heures
Plombier (code) — 60 heures
Soudeur (haute pression) — 60 heures

BELOEIL
Mécanicien d'automobile
Moteur multicylindre 141 (MAL-141) / Moteur multicylindre 142 (MAK-142) — 90 heures
Mécanicien d'automobile
Train arrière (MAQ-151) — 60 heures
Soudeur (Gaz & électricité) — 60 heures

ST-HILAIRE
Boucher (coupe de viande) — 60 heures
Mécanicien de machinerie légère — 60 heures
Mécanicien de moteurs diésel
Démarrage de moteurs diésel (MBJ-151) / Principe diésel 2 temps - 4 temps (MBK-151) / Système de lubrification (MBL-151) — 60 heures
Préposé au débosselage, peinture et estimation — 60 heures

FORMATION SCOLAIRE

Du pré-secondaire au Secondaire V (menant au CEGEP)
CONVERSATION ANGLAISE: tous les niveaux (méthode audio-visuelles)
FRAIS D'INSCRIPTION: $6.00 pour 15 lundis
$6.00 pour 15 mardis
$6.00 pour 15 mercredis
Conversation anglaise: $12.00 pour 15 semaines
2 fois/semaine (lundi-mercredi)

FORMATION PROFESSIONNELLE (commerce)

OPTION: COMMIS-COMPTABLE:
Tenue de livres: TLV 421
Français commercial: FRC 404
Mathématiques commerciales: MCO 453
Sténo-dactylo: DAS 426 - STF 435

FRAIS D'ADMISSION:
(pour les cours de formation professionnelle à temps partiel)
$2.00 par 15 heures.

COURS D'ANGLAIS PAR IMMERSION:

Notre Service organise une session D'ANGLAIS PAR IMMERSION d'une durée de 90 heures. Les cours se donneront à la Polyvalente Hyacinthe-Delorme durant 6 fins de semaine.
COÛT: $50.00

INSCRIPTION: 9 au 13 janvier 1978 (de 19h.00 à 21h.00) du lundi au vendredi inclusivement).

ENDROITS:
SOIR:
- POLYVALENTE HYACINTHE-DELORME
2700, rue Bouchard, St-Hyacinthe.
773-8403 773-5504
- POLYVALENTE BELOEIL
725, rue De Lévis, Beloeil 467-0267

APPELEZ-NOUS, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS, LE JOUR, AU
- SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
2270, rue Malhiot, St-Hyacinthe, J2S 4G3
773-8401

ÉDUCATION POPULAIRE

Alimentation II
Artisanat
Bible
Bricolage artistique pour femmes
Bricolage pour hommes II
Courtepointe
Couture I - II - III
Décoration intérieure
L'éducation sans gagnant ni perdant
Macramé
Préparation à la retraite
Programme de sensibilisation à la vie familiale
Techniques de jardinage
Tissage Haute-Lisse
Tissage au métier I - II - III
(offert à St-Hyacinthe seulement
Tricot au crochet

FRAIS D'INSCRIPTION:

$8.00 par cours de 30 heures
Alimentation II: $15.00 par cours de 30 heures

COURS AUTO-FINANCES

Clinique de golf: $25.00, semi-privé
6 soirs, (St-Hyacinthe) début mars seulement
Danse I - II - III: $2.00 par soir
Espagnol I: $30.00 (cours de base)

AUTRES COURS SUR DEMANDE

S.E.A.P.A.C.: SERVICE D'ORIENTATION GRATUIT



Le congrès régional de l'Union régionale des caisses populaires de Saint-Hyacinthe, qui eut lieu à la mi-octobre 1977, ne restera pas lettre morte puisque dans une première étape après les discussions, un compte-rendu des délibérations vient d'être publié par l'organisme. Présenté sous la même forme que les documents de travail préparatoire à la rencontre, le livret d'une vingtaine de pages renferme les principales déclarations du congrès sur les quatre thèmes étudiés (agriculture, distribution alimentaire, habitation et transformation industrielle). Comme il est souligné à la fin du document, il est temps maintenant de s'atteler à la tâche pour les responsables du mouvement coopératif dans la région maskoutaine pour travailler en tenant compte des orientations du congrès. En mai 1978, un congrès provincial reprendra l'étude des mêmes thèmes.

La Loi 45, selon l'U.N.:

Un sérieux coup de barre dans la bonne direction

Lors de l'étude du peojet de loi 45 adoptée par l'assemblée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, les députés de l'Union nationale se sont prononcés en faveur des principes contenus dans ce projet de loi malgré le fait qu'ils auraient souhaité, tel que l'avait promis le Parti Québécois durant l'élection générale de novembre 1976, une réforme globale et en profondeur du Code du travail en vue de doter le Québec d'un système de relations du travail qui réponde aux besoins et aux aspirations de tous les Québécois.

Nous sommes et nous demeurons en faveur:

a) de l'implantation universelle de la formule Rand qui vise essentiellement à favoriser la syndicalisation massive et conséquemment l'équilibre des forces;

b) d'une plus grande démocratie syndicale afin que les travailleurs deviennent les véritables propriétaires de leur syndicat;

c) d'une procédure d'accréditation qui permettra aux travailleurs de se regrouper et d'unir leurs forces;

d) de dispositions législatives anti-briseurs de grève réalistes afin que cesse et que disparaisse un des facteurs qui gâche l'ensemble du climat des relations du travail.

Au moment du débat en deuxième lecture, le Chef de l'Union nationale, monsieur Rodrigue Biron et le député de Richmond, monsieur Yvon Brochu, ont émis de nombreuses réserves sur les modalités d'application de ces principes dont plusieurs étaient carrément excessives et irréalistes et risquaient de rompre l'équilibre fragile des forces en présence dans le domaine des relations du travail. En conséquence, avant de se prononcer en troisième lecture, nous avons demandé au gouvernement d'apporter des amendements à son projet de loi afin que cette mini-réforme traite avec plus de réalisme et de justice à la fois des droits et des obligations de travailleurs et des patrons.

À l'ouverture des travaux de la commission parlementaire, le ministre du Travail a soumis plusieurs modifications qui, après examen et discussion, ont apaisé nos craintes les plus sérieuses et les plus fondamentales, particulièrement sur le sujet très controversé de la clause anti-briseur de grève. C'est avec un esprit critique et constructif et l'expérience vécue, que notre porte-parole en la matière, monsieur Maurice Bellemare a participé aux travaux de cette commission qui a siégé plus de 60 heures et le gouvernement l'a reconnu en adoptant la plupart de ses propositions d'amendements.

Malgré cette satisfaction manifeste de notre part sur l'ensemble du projet de loi 45, l'Union nationale persiste à croire que le gouvernement aurait dû modifier son attitude sur trois points, et ce dans l'intérêt non seulement des travailleurs et des patrons, mais aussi de toute la population québécoise:

1) d'accorder le droit de vote autorisant la déclaration d'une grève à tous les membres de l'unité de négociation et non aux seuls membres de l'association accréditée;

2) d'exiger de la part des associations accréditées que le rapport annuel sur leur états financiers soit "dûment certifié";

3) de limiter la clause du rappel au travail (article 98 (a)) aux cas de grèves légales.

Et pour reprendre les propos tenus récemment par le député de Johnson, monsieur Maurice Bellemare, il nous apparaît évident, nonobstant ces réserves, à titre de législateurs responsables, que cette mini-réforme du Code du travail constitue un sérieux coup de barre dans la bonne direction à la veille même d'une réforme globale dans le domaine des relations du travail.

C'est avec la conviction d'avoir agi dans l'intérêt de tous les Québécois et la fierté d'avoir contribué à établir des règles du jeu plus réalistes et plus soucieuses de maintenir un juste équilibre des forces en présence, que l'Union nationale votera en faveur de l'adoption du projet de loi 45 en troisième lecture.



Les artisans Coopvie sont "champions " de l'année

En novembre 1977, St-Hyacinthe a remporté le trophée du Président, de "Les Artisans Coopvie".

La section de St-Hyacinthe s'est mérité le trophée du Président dans un concours qui groupait toutes les sections des Artisans Coopvie dans la province de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ainsi que les états de l'Est des États-Unis qui comptent au total, environ 197 sections.

Les Artisans Coopvie sont une coopérative d'assurance-vie qui a été fondée en 1876 par Louis Archambault et qui avait pour but principal de faire participer les membres à la prise de décision de leur coopérative.

Ce trophée du "Président" est remis à la section qui a été la plus active de la société durant l'année.

Sur la photo, la rangée du bas de gauche à droite: Gilles St-Amant, Monique Gadbois, Jean Messier, Raymond Brochu, Directeur des Artisans, Gérard Guilbault, président de la section St-Hyacinthe, Estelle Meunier, Lise Loiselle, Jacqueline Caron et Roger Lemaire.

Rangée du haut: Jacqueline Bousquet, Jocelyne St-Rock, Jean-Paul Beaudry, Rollande Vadnais, Maurice Pion et Armand Dubé.

La Montérégienne:

M. R. Leclerc quitte le poste de commissaire industriel

"M. Roland Leclerc a décidé de relever un nouveau défi et la CIM perdra donc son commissaire en janvier prochain". Cette nouvelle a été rendue publique par le président de la Commission industrielle montérégienne, cette semaine.

M. Paul-Yvon Hamel a précisé que M. Roland Leclerc a donné sa démission le 15 décembre dernier, par lettre. Le président le la CIM a ajouté que cette démission serait effective le 15 janvier prochain.

Dans sa lettre de démission, M. Roland Leclerc note que sa décision n'a pas été facile. Il déclare que ses fonctions au sein de la CIM lui ont apporté beaucoup de satisfactions, que son travail lui a permis d'acquérir une expérience extraordinaire et qu'il lui a été très agréable de collaborer avec des gens aussi dynamiques que les dirigeants de la CIM.

M. Leclerc déclare cependant, dans sa lettre de démission, qu'il ne pouvait laisser passer l'opportunité qui lui était offerte par la Société de développement industriel du Québec. "Il s'agit pour moi, a-t-il noté, d'un nouveau défi que je ne pouvais décliner et qui n'amènera à travailler à Victoriaville en 1978".

La CIM a procédé à l'annonce officielle du départ de son commissaire industriel au cours d'une réception tenue à l'hôtel de ville de St-Césaire. La direction de l'organisme a voulu ainsi souligner de manière particulière son appréciation pour le dévouement démontré par M. Roland Leclerc pour la région, depuis près de deux ans. En regroupant les différents représentants d'organismes ayant collaboré avec M. Leclerc, la CIM a désiré également transmettre à celui-ci les meilleurs voeux de tous ses amis.

Cette rencontre amicale regroupant les dirigeants de la CIM et les représentants de divers ministères et organismes à vocation économique a permis à M. Roland Leclerc de constater combien il était apprécié dans la Montérégienne. Enfin, la réception a permis de savoir que le processus pour le choix du futur commissaire industriel de la Montérégienne sera mis en branle dans les prochaines semaines.



POUR VENDRE, LOUER, ÉCHANGER, PRÊTER OU DONNER!

LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

LE COURRIER — Coup d'oeil sur la finance

placements en OBLIGATIONS
avec rendement défiant toute compétition

1 AN	8 1/2%
2 ANS	9%
3 ANS 4 ANS	9 1/4%
5 ANS 6 ANS	9 1/2%
7 ANS 8 ANS	9 3/4%
9 ANS 10 ANS	10%

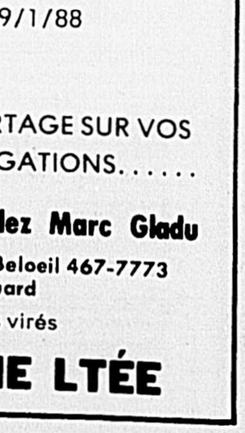
INTÉRÊT SEMI ANNUEL

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
Valeurs de placement
1395, rue Girouard, St-Hyacinthe,
TÉL. BUR.: 774-5354
GÉRANT: GEORGES DESROSIERS
Représentants:
Julien Chicoine, Jean M. Phaneuf
Gilles Chartier, Yves Jetté
Jocelyne Chagnon

PLACEZ VOTRE ARGENT DANS DES VALEURS SÛRES

HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE LÉVIS
1 Février

VILLE DE TRACY
9 janvier
10% 10 ans

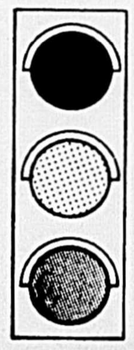
774-5391
GREENSHIELDS INCORPORÉE
1515 rue Girouard
Saint-Hyacinthe, Qué.

Lucie Théberge Laliberté
Représentante

INVESTISSEURS ATTENTION
Pour vos échéances prochaines,
il nous fait plaisir de vous offrir les valeurs suivantes:

Ville de Farnham	10%	16/1/87
	9 3/4%	16/1/86
Commission Scol. de Champlain	10%	12/12/86
	9 3/4%	12/12/85
Ville de Malartic	10%	9/1/88


AUCUN FRAIS DE COURTAGE SUR VOS PLACEMENTS EN OBLIGATIONS.....
Renseignez-vous, appelez Marc Gladu
774-6273 - 774-4184 - Beloeil 467-7773
1255, Girouard
Appel à frais virés
MEAD & CIE LTÉE

CIS 2000
773-3633
773-3649
CENTRE D'INFORMATIQUE SERVICA 2000
SYSTÈMES COMPTABLES MÉCANISÉS SUR ORDINATEUR
J.-C. Nicaise, dir.
1225 DES CASCADES, S. 105
ST-HYACINTHE, P.Q.


STOP !
PENSEZ-Y
Donnez du sang à la CROIX-ROUGE

Percée
N'attendez pas! Percez, foncez, prenez votre vie en main. Soyez actifs et vivez mieux; vous découvrirez une nouvelle vie.
Être en forme, c'est donc plaisant!
PARTICIPACTION

LES MEMBRES DIRIGEANTS DE LA

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-HYACINTHE

vous convoquent à l'assemblée générale annuelle des membres

DIMANCHE 22 JANVIER à 14 heures

au SOUS-SOL de la CATHÉDRALE entrée rue Hôtel-Dieu

LA CAISSE POPULAIRE de SAINT-HYACINTHE ETAT de L'ACTIF et du PASSIF au 31 octobre 1977

ACTIF

	1977		1976	
Encaisse et Fonds de liquidité		$ 8,413,337		$11,683,764
Placements				
Dépôts à terme	$ 670,000		$	
Organismes du Mouvement Desjardins	330,165	1,000,165	267,948	267,948
		9,413,502		11,951,712
Prêts				
Sur reconnaissances de dette	3,928,382		3,547,490	
Sur hypothèques	21,988,974	25,917,356	14,564,763	18,112,253
Immobilisations (note 2)		572,766		490,399
Autres éléments d'actif				
Intérêts gagnés non perçus	240,539		215,430	
Impôt payé d'avance	13,204		3,417	
Autres	22,587	276,330	18,475	237,322
		$36,179,954		$30,791,686

PASSIF

	1977		1976	
Dû aux membres				
Capital social		$ 2,482,408		$ 2,436,881
Epargne		32,314,760		27,160,127
		34,797,168		29,597,008
Impôts sur le revenu reportés		25,490		24,838
Autres éléments de passif				
Exigibilités diverses	$ 58,984		$ 52,471	
Comptes à payer et frais courus	29,797	88,781	7,801	60,272
		34,911,439		29,682,118
Trop-perçu non réparti		486,961		380,036
Réserve générale		781,554		729,532
		$36,179,954		$30,791,686

Signé pour le Conseil d'administration
Viateur Dubé, président G. Dragon, secrétaire

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.
Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit au 31 octobre 1977 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de la réserve et des trop-perçus non répartis de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Caisse au 31 octobre 1977, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Direction de l'Inspection

Lévis, QUÉ.

Le 24 novembre 1977

Pierre Bouchard, c.a.
La Fédération de Québec des
Caisses populaires Desjardins

ETATS DES REVENUS ET DEPENSES

pour l'exercice terminé le 31 octobre 1977

		1977		1976
REVENUS EN INTÉRÊTS				
Actif liquide	$ 916,024		$ 878,608	
Reconnaissances de dette	506,042		459,686	
Hypothèques	2,084,865		1,530,970	
		$3,506,931		$2,869,264
DÉPENSES EN INTÉRÊTS				
Capital social et épargne		1,957,934		1,607,076
MARGE BRUTE		1,548,997		1,262,188
DÉPENSES DIRECTES				
Assurance-vie - dépôts et prêts	199,141		164,687	
Créances douteuses et frais inhérents	31,014		41,746	
Contributions	167,570		146,243	
		397,725		352,676
TROP-PERÇU BRUT		1,151,272		909,512
DÉPENSES ADMINISTRATIVES				
Personnel	441,613		360,943	
Informatique	56,121		52,142	
Local	77,346		65,084	
Autres	126,971		100,053	
	702,051		578,222	
Moins: charges administratives et autres revenus	37,740		56,646	
		664,311		521,576
TROP-PERÇU AVANT IMPÔTS ET POSTE EXTRAORDINAIRE		486,961		387,936
Perte sur disposition d'actif imm.				(7,900)
TROP-PERÇU AVANT IMPÔTS		¢486,961		$ 380,036

ÉTAT DE LA RÉSERVE ET DES TROP-PERCUS NON RÉPARTIS

pour l'exercice terminé le 31 octobre 1977

	Trop-perçus non répartis	Réserve générale
Solde au 31 octobre 1976	$ 380,036	$ 729,532
Impôts sur le revenu - exigibles	(15,809)	
- reportés	(652)	
Solde après impôts	363,575	729,532
Répartition		
Virement à la réserve	(52,022)	52,022
Ristournes	(311,553)	
Solde après partage		781,554
Trop-perçu de l'exercice avant impôts	486,961	
Solde au 31 octobre 1977	$ 486,961	$ 781,554

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice le 31 octobre 1977

Note 1. Conventions comptables

Trop-perçu de l'exercice:

Le trop-perçu de l'exercice est établi sans tenir compte des impôts sur le revenu, ceux-ci ne pouvant être déterminés qu'après l'assemblée générale annuelle qui statue, conformément à la Loi et aux Règlements, sur la répartition des trop-perçus.

Provision pour créances douteuses:

La provision pour créances douteuses est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Situation comparative:

La présentation de l'exercice précédent a été modifiée pour la rendre comparable à celle de l'exercice clos le 31 octobre 1977.

Note 2. Immobilisations

		1977				1976
	Taux	Coût	Amortissement de l'année	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	-	$ 109,971	$-	$-	$ 109,971	$ 109,971
Immeuble	2 1/2%	542,757	13,569	220,643	322,114	335,683
Ameublement et équipement	10%	284,403	18,731	143,722	140,681	44,745
		$ 937,131	$ 32,300	$ 364,365	$572,766	$ 490,399

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à taux constant.

PROJET DE RÉPARTITION DES TROP-PERÇUS

Supplément d'intérêts			
Capital Social	6.4%	$ 10,666.00	
Epargne avec opérations	6.4%	$ 10,844.00	
Epargne stable	6.4%	$ 21,994.00	
Epargne à terme	6.4%	$ 75,741.00	
Ristourne			
Reconnaissances de dette	6.4%	$ 30,584.00	
Hypothèques	6.4%	$131,258.00	
Virement à réserve		$150,000.00	
Dépense d'impôt		$ 55,874.00	
			$486,961.00
Situation du patrimoine après répartition			
Réserve générale		$931,554.00	

Contre les cliniques d'avortement

Monsieur René Lévesque
Premier Ministre
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

L'Association des Parents catholiques du Québec s'est fixé comme objectif de travailler au bien de l'enfant dans tous ses milieux de vie. L'enfant à naître, le plus faible et le plus démuni, est pour nous l'objet d'une attention particulière.

Nous croyons que les mesures administratives du ministère des Affaires sociales, décrétant la mise en place de 20 cliniques de planifications familiale avec autorisation de pratiquer l'avortement, entraîneraient une tuerie sans précédent chez-nous avec toutes les conséquences physiques, psychologiques, morales et sociales qui s'en suivraient.

La libération de l'avortement, d'après ses promoteurs, pourrait enrayer les avortements chaldestins. Cet argument a puissamment joué auprès des législateurs de tous les pays où l'avortement a été facilité ou accordé sur demande, mais il ne résiste pas à une analyse sérieuse: dans tous les pays qui ont voulu libéraliser cette loi, cet élargissement n'a pas réduit le nombre des avortements illégaux, tout en autorisant des milliers d'avortements "légaux" supplémentaires.

Que s'est-il passé en Suède après la loi très permissive qui a été votée? Le prestigieux journal médical britannique, "The Lancet", en 1968, met les choses au point: "La loi suédoise dans sa forme actuelle n'a pas suffi à supprimer l'avortement criminel" et le docteur Christopher Tietze, biostatisticien de réputation mondiale écrit: "L'un des principaux objectifs des lois sur l'avortement en Scandinavie était de réduire le nombre d'avortements illégaux. Il est douteux que cet objectif ait été atteint en aucun des pays concernés."

Monsieur le Premier Ministre, lors du dernier congrès du parti québécois, en mai dernier, vous vous êtes opposé à la résolution demandant la libération de l'avortement. Nous constatons aujourd'hui que, par le biais des centres de planification familiale, cette libéralisation va se réaliser en dépit de vos déclarations. Les sommes fabuleuses qui seraient affectées dans ces projets serviraient à accélérer l'extinction de notre peuple.

Nous savons, par expérience, que la plupart de ces comités dit "thérapeutiques", qu'ils fonctionnent à l'intérieur des hôpitaux, dans les cliniques de planification familiale ou ailleurs en arrivent à plus ou moins brève échéance, à l'avortement sur demande dans la plupart des cas. Des raisons d'ordre social, financier et autre finissent par être considérées comme étant suffisantes pour nuire à la santé psychologique de la femme et par conséquent peuvent motiver un avortement selon la loi.

Nous réprouvons tout aurant la facilité avec laquelle les cliniques privées continuent de pratiquer l'avortement sans crainte d'être poursuivies. Le code criminel permet la mise en place de comités dits "thérapeutiques" pour l'avortement, mais n'oblige pas les provinces et les hôpitaux à le faire. Pourquoi le gouvernement du Québec manifeste-t-il un tel zèle à exécuter des politiques qui répugnent à la grande majorité des citoyens et qui vont à l'encontre du respect total auquel a droit toute vie humaine?

À deux reprises déjà notre organisme s'est prononcé d'une façon massive contre la libéralisation de la loi sur l'avortement auprès du gouvernement fédéral: la première en 1968 sous la forme de plusieurs milliers de cartes individuelles acheminées au premier ministre de l'époque, la deuxième en 1975 en collaboration à une pétition nationale d'un million de signatures auprès de ce gouvernement. Faudra-t-il entreprendre une nouvelle pétition, cette fois au niveau provincial, pour mettre un frein à ces pratiques préconisées par une minorité issue d'idées déformées sur les libertés individuelles et les services à rendre à la population?

Les problèmes des femmes et des familles en difficulté ne trouveront pas leur solution dans la mort, mais dans une politique familiale bien structurée et dans la revalorisation des valeurs morales et religieuses.

En conséquence, l'Association des Parents catholiques du Québec s'oppose catégoriquement à la mise en place de ces cliniques où se pratiquerait l'avortement.

Nous comptons sur votre intervention auprès du ministère des Affaires sociale afin que le projet qui a été annoncé dernièrement concernant l'avortement ne soit pas mis en vigueur.

Veuillez accepter, monsieur le Premier Ministre, nos meilleures salutations.

Mme Adeline Mathieu, présidente
Association des parents catholiques du Québec

Des problèmes à Sainte-Madeleine

Pourquoi refuse-t-on de remettre une copie des minutes sur demande?

Après plusieurs tentatives auprès du conseil pour avoir une copie des minutes pour le 16 du mois courant, car on veut intégrer les nouvelles locales, que ce soit dans le domaine culturel, social, sportif ou municipal, dans une revue qui regroupe plusieurs paroisses, afin de donner de l'information mensuelle, et ce, sans aucun déboursé pour la municipalité. Toutes les autres paroisses fournissent actuellement les renseignements demandés pour le 18 du mois courant, sauf Sainte-Madeleine Village qui fait exception.

Raison donnée: "Il n'est physiquement impossible de rédiger les minutes le lendemain ou le surlendemain d'une assemblée." parole même de la secrétaire, forte de l'appui du maire, celui-ci ne se présenterait même pas à son travail le lendemain d'une assemblée, nous a-t-il révélé à l'assemblée de décembre 1977.

Je pense que plusieurs personnes voudraient être sa secrétaire, avec de telles faveurs!

Je comprends mal qu'avec environ seulement 820 votants à charge, une secrétaire et une assistante ne soient pas capables de produire un travail, qui normalement, pourrait être fait dans les deux ou trois jours suivant l'assemblée, s'il n'y a pas entêtement de leur part.

Avec les souhaits des Fêtes formulés et les résolutions de l'année nouvelle, peut-on espérer une meilleure coopération? Ou faudra-t-il faire des changement radicaux?

Une citoyenne intéressée aux affaires municipales.
Denise R. Lacombe

PHARMA PLUS

UN REMEDE A VOTRE BUDGET

GILLETTE TRAC II
Lames
Format: 9's
Valeur: $2.59
PRIX PHARMA PLUS: $1.43

LUX
Savon de beauté
Couleurs assorties
Format: Paquet de 3
PRIX PHARMA PLUS: 77¢

OLD SPICE
Déodorant
Bâton original Limette
Format: 100gm
Valeur: $2.60
PRIX PHARMA PLUS: $1.39

FA — Offre spéciale
Bain de Mousse
Valeur: $6.95 pour 4.95
PRIX PHARMA PLUS: $2.93

OLD SPICE
Lotion après rasage
Format: 9½ oz
Valeur: $4.65
PRIX PHARMA PLUS: $2.68

HAI KARATE
Lotion après rasage régulière.
Format: 4 oz
Valeur: $2.50
PRIX PHARMA PLUS: $1.45

AIM
Pâte à dent
Format: 50 ml
PRIX PHARMA PLUS: 57¢

SCOTT
Essule-Tout
Régulier et décoré.
Couleurs assorties
Paquet de 2 rouleaux
PRIX PHARMA PLUS: 94¢

BABY SCOTT
Couches jetables
Régulières
Format: 30's
PRIX PHARMA PLUS: $2.07

SOFT-EX
Rondelles d'ouate
Format: 100's
Valeur: $1.69
PRIX PHARMA PLUS: 59¢

BLAIREAUX
No 50100
Valeur: $6.25
PRIX PHARMA PLUS: $4.49

CLAIROL
Herbal Shampooing
Normal/sec-gras
Format: 700ml
Valeur: $4.55
PRIX PHARMA PLUS: $2.29

HAI KARATE ENSEMBLE
Lotion après rasage et savon pour douche
Valeur: $5.25
PRIX PHARMA PLUS: $3.09

FINAL NET Fixatif
Parfumé, non-parfumé, ferme
Format: 8 oz
Valeur: $3.09
PRIX PHARMA PLUS: $1.57

WELLA BALSAM
Conditionneur
Régulier, Plus de corps
Format: 8 oz
Valeur: $2.19
PRIX PHARMA PLUS: 99¢

WELLA BALSAM SHAMPOOING
Format: 8 oz
Valeur: $2.59
PRIX PHARMA PLUS: $1.29

TOPPS
Seringue vaginale de Voyage
Valeur: $6.25
PRIX PHARMA PLUS: $3.99

BIC
Rasoir Jetable
Paquet de 3 rasoirs
Valeur: $0.69
PRIX PHARMA PLUS: 25¢

JOHNSON & JOHNSON
Savon pour bébé
Paquet de 3
Valeur: $1.29
PRIX PHARMA PLUS: 71¢

ENO
Sel de fruit
Format: 200gm
Valeur: $2.15
PRIX PHARMA PLUS: $1.27

PROTOSOL PROTEINES
Pré-Digérées
Cerise, orange, chocolat
Format: 32 oz
Valeur: $19.95
PRIX PHARMA PLUS: $8.99

DIP TIP
Dissolvant de Vernis à ongles
Valeur: $2.95
PRIX PHARMA PLUS: $1.88

SUPER 1000
Séchoir à cheveux 1000 W
Approuvé par CSA
Valeur: $29.95
PRIX PHARMA PLUS: $14.99

FA — SAVON
Valeur 75¢ en sachets gratuits
Format: 2 pains
Valeur: $1.70
PRIX PHARMA PLUS: 99¢

FIC
GANT DE CRIN
Naturel-Supérieur
Importé de France
Valeur: $14.35
PRIX PHARMA PLUS: $7.98

LES QUANTITÉS SONT LIMITÉES

prix PHARMA PLUS valides au comptoir seulement, jusqu'au 14 janvier 78.

vos membres PHARMA PLUS

J.L. AUGER
1600 DES Cascades
St-Hyacinthe
Tél. 774-6451

SERVICE
PHARM - MAXI
SUPER
ESCOMPTES
VINCENT CHARTIER
1312, Des Cascades 773-8447
2665, Ste-Anne, Bourg-Joli
Tél. 773-8449
3200, Laframboise, Gal. St-Hyacinthe
773-7415

SERVICE DES LOISIRS

Suite au sondag

Une programmation enrichie

En ce début d'année, le Service des Loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe est heureux de vous offrir sa programmation hivernale 1978. Suite au sondage mené auprès de la population en novembre dernier, le Service des Loisirs vous propose donc des activités parmi les plus populaires et de nouvelles parmi les plus demandées.

Cependant nous ne mentionnons pas ici les activités et cours qui ont débuté en septembre et qui se poursuivant sur vingt (20) semaines, ne prendront fin qu'en avril prochain.

Il est à remarquer que ces activités de loisirs s'adressent à toute la population de la Ville de Saint-Hyacinthe en ne tenant pas compte des secteurs où se produisent les activités. Ces mêmes secteurs informeront, par l'entremise d'une autre bulletin, des activités propres à ceux-ci.

Nous espérons en outre que cette programmation saura répondre à vos goûts et à vos aspirations personnelles. Votre participation à ces activités nous incitera à toujours mettre de l'avant des programmes de plus en plus adéquats et satisfaisants les besoins des maskoutains en matière de loisirs.

Nous tenons enfin à souligner la collaboration du Service de l'Éducation aux Adultes de la Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska, rendant possible l'accès à un bon nombre de cours. De même certains ateliers socio-culturels sont subventionnés par le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux sports dans le cadre du programme "Ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels 1977-78".

L'A-B-C DES ATELIERS SOCIO-CULTURELS:

- Accordéon-Piano	Tous
- Artisanat I	Étudiants
- Artisanat I	Adultes
- Art dramatique	Étudiants
- Ballet classique 101	Enfants
- Ballet classique 101	Étudiants
- Bricolage	Étudiants
- Bricolage artistique	Étudiants
- Bricolage artistique	Adultes
- Céramique Initiation	Adultes
- Céramique Tournage	Adultes
- Courtepointe 101	Adultes
- Crochet	Étudiants
- Cuir	Adultes
- Danse folklorique 102	Étudiants
- Danse rythmique 101	Étudiants
- Danses sociales	Étudiants
- Danse sociales	Adultes
- Dessin Initiation	Étudiants
- Dessin Initiation	Adultes
- Diction	Enfants
- Guitare	Tous
- Cours Post et Pré Natals	Femmes
- Hatha Yoga 101	Adultes
- Hatha Yoga 101 B et 102 B	Adultes
- Jardinage	Adultes
- Jeunes Naturalistes	Étudiants
- Macramé 101	Étudiants
- Macramé 101	Adultes
- Macramé 102	Étudiants
- Macramé 102	Adultes
- Menuiserie	Étudiants
- Peinture	Étudiants
- Peinture	Adultes
- Photographie 101	Adultes
- Photographie 102	Adultes
- Sculpture	Adultes

ET POUR ÊTRE EN FORME:

- Conditionnement Physique	Adultes
- "En Mouvement"	Adultes
- Cours de ski de fond	Étudiants et adultes

Vous recevrez chez-vous dans quelques jours, l'horaire détaillé de toutes ces activités et les informations nécessaires quant aux lieu, heure, jour et coût d'inscription.

JOURNÉES D'INSCRIPTION:

I LUNDI LE 16 JANVIER 1978, DE 14 HEURES À 16 HEURES 30 ET DE 19 HEURES 30 À 21 HEURES 30 AUX ENDROITS SUIVANTS:

- Service des Loisirs, 370 rue St-Charles
- Centre Culturel, 800 rue Turcot
- Ex-Hôtel de Ville de Douville, 610 rue Chapleau
- Centre des Loisirs de St-Joseph, 1,000 rue Villeneuve

II MARDI LE 17 JANVIER 1978, DE 14 HEURES À 16 HEURES 30 ET DE 19 HEURES 30 À 21 HEURES 30 AUX ENDROITS SUIVANTS:

- Service des Loisirs, 370 rue St-Charles
- Centre Culturel, 800 rue Turcot
- École Assomption, 8,300 rue Bernard
- École Christ-Roi, 1,195 rue St-Antoine

Il est important de retenir que les inscriptions seront prises pendant ces deux (2) jours et aux endroits mentionnés seulement. Nous regrettons de ne pouvoir accepter aucune inscription par téléphone. Pour toutes informations supplémentaires, appelez au Service des Loisirs à 774-9889 ou au Centre Culturel à 773-8558 ou encore venez nous voir.





Service des Loisirs, bonjour!
774-9889
8 heures 30 à midi
13 heures 30 à 17 heures
Service des Loisirs
Ville de S.-Hyacinthe
370 rue Saint-Charles
Saint-Hyacinthe
J2T 1V2

Centre culturel, bonjour!
773-8558
de 14 heures à 17 heures
de 19 heures à 21 heures
et le samedi de 9 heures 30 à 16 heures
Centre culturel
800 rue Turcot
Saint-Hyacinthe
J2S 1M2

Comptabilité sur ordinateur
CENTRE D'INFORMATIQUE MASKA INC.
vous offre un service complet de comptabilité sur ordinateur. États financiers, grand livre, comptes à recevoir, comptes à payer, payes, facturation, tableau d'amortissement, applications particulières
773-5044
1626 Des Cascades, Saint-Hyacinthe






POUR VENDRE, LOUER, ÉCHANGER, PRÊTER OU DONNER!
LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

Toute question mérite une réponse...
Le représentant de la Régie des rentes sera à votre disposition pour vous informer à propos...
- de la rente de retraite
- des prestations payables au décès
- des prestations payables en cas d'invalidité
- des allocations familiales du Québec
- du remboursement de l'impôt foncier scolaire aux personnes de 65 ans et plus

le 12 janvier,
de 10h. à 12h. et de 13h. à 16h.
au bureau des Affaires sociales
3100, rue Laframboise
à St-Hyacinthe
Tél.: 773-6651

Régie des rentes du Québec

CAISSE POPULAIRE BOURG-JOLI

AVIS AUX MEMBRES

À compter du
vendredi 6 janvier 1978
et tous les
vendredis subséquents
les heures de services
de la
Caisse populaire Bourg-Joli
seront de
9:30 heures à 17:30 heures

Merci pour votre collaboration!

Vente Annuelle de Janvier

Si vous n'avez pas encore fait l'achat de votre manteau de fourrure... vous n'avez plus de raison de ne pas le faire à l'occasion de notre grande vente annuelle. NOUS VOUS OFFRONS DES

RÉDUCTIONS DE

10 à 30%

SUR TOUS NOS MANTEAUX PRÊTS-À-PORTER EN MAGASIN

VENEZ VOIR LE PLUS GRAND CHOIX
DE FOURRURES DANS TOUTE LA RÉGION
...ET À DES PRIX IRRÉSISTIBLES

Grand spécial

Manteaux usagés
et manteaux
non réclamés

- ÉLÉGANCE
- QUALITÉ
- SERVICE

UN LÉGER DÉPÔT RÉSERVERA VOTRE MANTEAU

TÉLÉPHONE: 773-9797

le Chapeau de Fourrure

CHAPEAUX: RÉDUCTIONS JUSQU'À **30%**

La Femme
FOURRURE

421, RUE ST-FRANÇOIS, ST-HYACINTHE